



Compte-rendu de la réunion du mercredi 9 mars 2022 à 19h30

Lettre de convocation du 2 mars 2022

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 9 mars 2022 à 19h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Antoine DELION (pouvoir à Cyrille GOUILLARD), Vincent DELION (pouvoir à Maryse DELASSUS), Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME) et Laëtitia DUBOIS (pouvoir à Didier VAILLANT)

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 11 janvier 2022 (adressé aux élus aux fins d'éventuelles observations le 2 mars dernier) est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ~ Présentation et vote du bilan comptable de l'exercice 2021 (compte administratif et de gestion)
- ~ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de GRINCOURT-LES-PAS par la SAS ARTOIS UNITERR – Phase légale de consultation du public – Avis du conseil municipal
- ~ Election présidentielle (des 10 et 24 avril 2022) et élections législatives (des 12 et 19 juin 2022) : composition du bureau de vote
- ~ Projet de création d'un city-stade
- ~ Déploiement de la vidéo-protection
- ~ Questions diverses

► Présentation et vote du bilan comptable de l'exercice 2021 (compte administratif et de gestion)

A la demande de Monsieur le maire, Gilles LEFEBVRE procède, section par section, en sens dépenses puis recettes, à la présentation du bilan comptable de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		496 947,14 €	238 367,83 €			258 579,31 €
Part affectée à investiss		316 367,83 €				316 367,83 €
Opérations de l'exercice	633 379,46 €	786 173,84 €	309 687,96 €	803 915,28 €	943 067,42 €	1 590 089,12 €
Totaux	633 379,46 €	966 753,15 €	548 055,79 €	803 915,28 €	1 181 435,25 €	1 770 668,43 €
Résultat de clôture		342 273,49 €		255 859,49 €		598 132,98 €

Excédent de financement **255 859,49 €**

Restes à réaliser DEPENSES	113 600,00 €
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	142 259,49 €

► **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de GRINCOURT-LES-PAS par la SAS ARTOIS UNITERR – Phase légale de consultation du public – Avis du conseil municipal**

Il est rappelé que la SAS ARTOIS UNITERR a déposé en préfecture du Pas-de-Calais un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour l'installation d'une unité de méthanisation qui sera implantée chemin du Quenez sur le territoire de la commune de GRINCOURT-LES-PAS.

Le dossier est tenu à disposition du public, aux jours et heure d'ouverture de la mairie de GRINCOURT-LES-PAS, du 7 février 2022 au 11 mars 2022 inclus, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2022, et qu'un registre y a été déposé pour recueillir les observations sur ce projet, pendant la période indiquée ci-avant.

La totalité des pièces administratives du dossier d'enquête a été adressé par la mairie de TINCQUES à l'ensemble des membres du conseil municipal le 20 janvier 2022 au moyen du lien de téléchargement www.grosfichiers.com/vcFqjdVCvBb

L'avis du conseil municipal sur ce projet doit être exprimé et transmis au sein des services préfectoraux le 28 mars 2022 au plus tard

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à se prononcer sur la question :

- soulignant le fait de ne pouvoir sciemment s'opposer à un dossier inhérent à la diversification des énergies,
- dit ne pouvoir émettre d'avis pertinent sur le sujet, lequel incombe plutôt aux plus proches riverains concernés par le projet d'installation de l'unité de méthanisation.

► **Election présidentielle (des 10 et 24 avril 2022) et élections législatives (des 12 et 19 juin 2022) : composition du bureau de vote**

8h00 – 10h00	Jacques THELLIER	Gérard FLEURBAEY	Daniel MIVELLE
10h00 – 12h00	Cyrille GOUILLARD	Antoine DELION	André BOUCHIND'HOMME
12h00 – 14h00	Florence DÉTOURNÉ	Alain CITERNE	Philippe DUBAR
14h00 – 16h00	Bruno POULAIN	Vincent DELION	Didier VAILLANT
16h00 – 19h00	Françoise DÉTOURNÉ	Maryse DELASSUS	Laëtitia DUBOIS

La préfecture du Pas-de-Calais a fait connaître que le Conseil Constitutionnel a modifié l'horaire de clôture des votes, pour le porter à 19h00 (au lieu de 18h00) à l'occasion de l'élection présidentielle. Par voie de conséquence, le tableau ci-dessus a été amendé pour tenir compte de ce qui précède : le dernier tour de service est donc prévu de 16h00 à 19h00.

Il est rappelé au besoin que les présentes dispositions sont valables pour les deux tours de scrutin, et qu'en cas d'indisponibilité, il appartient aux élus de pourvoir à leur remplacement (et de prévenir la mairie pour la bonne tenue des procès verbaux à transmettre aux services de l'Etat)

► **Projet de création d'un city-stade**

Monsieur le maire fait connaître aux membres présents les nouveaux chiffrages reçus ou actualisés depuis la réunion du conseil municipal du 11 janvier dernier :

	RENOV SPORT	TRANSALP	SATD	HUSSON
Plateforme	22 122,00	22 122,00	22 122,00	22 122,00
Terrain	51 473,00	46 937,12	50 110,80	52 109,00
Jeu	21 027,00	29 011,73	22 948,00	25 875,00
Total	94 622,00	98 070,85	98 380,80	100 106,20

Le 4 courant, un courrier valant consultation a été adressé à Monsieur Christophe CHARTRAIN, directeur immobilier territorial Hauts de France / Normandie à LILLE, de manière à obtenir l'avis de la SNCF sur le projet d'implantation sur les deux sites déjà évoqués, et pour lesquels les avis sont partagés (cf procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 janvier 2022).

Une troisième et nouvelle proposition consisterait à dissocier le city stade de l'aire de jeux pour les plus petits : l'aire de jeux pourrait s'installer dans l'ancienne cour de marchandises de la SNCF (parcelle attenante à la place de la gare), et le city-stade sur l'emprise du parking du stade municipal

⊗ Dans l'hypothèse de l'aire de jeux dans l'ancienne cour de marchandises SNCF :

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Proximité du groupe scolaire	
Parking de la place gare facilitant le stationnement	
Pas de nuisances pour les voisins	
Disponibilité de la parcelle 2 (à urbaniser)	
Révision à la baisse de la plateforme (moins de terrassement)	

⊗ Et dans celle du city-stade sur l'emprise du parking du stade municipal

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Sol en dur (moins de travaux que sur une zone enherbée)	Déplacement de la zone de stationnement
Pas (ou moins) d'inconvénients liés au nettoyage des feuilles en période hivernale	
Caméras de vidéo-protection déjà installées	
Révision à la baisse de la plateforme (moins de terrassement)	

► Déploiement de la vidéo-protection

La validation de la seconde tranche d'installation de caméras a récemment été faite auprès du prestataire LEASE PROTECT pour la somme de 12 684,00 € hors taxes qui comprend la fourniture et l'installation de :

- 2 caméras à l'intersection des rues dites d'Izel et de Villers-Brûlin au hameau de Béthencourt
- 2 caméras à l'intersection des rues des moulins et de Chelers
- 2 caméras au droit de la pharmacie COUVREUR, rue principale

► Questions diverses

① Projet de supérette ou commerce multiservices :

Jacques THELLIER rappelle brièvement l'historique du dossier et fait connaître aux membres présents que la restitution de l'étude de marché réalisée par la C.C.C.I aura lieu le mardi 22 mars prochain à 14h30 en mairie avec les personnes associées (communauté de communes, trésorerie d'Aubigny-en-Artois, Initiative Ternois Artois 7 vallées et un représentant de l'Etablissement Public Foncier Nord / Pas-de-Calais)

Didier VAILLANT procède ensuite à la présentation du questionnaire qui sera distribué à la population, et accessible également via le site internet de la mairie.

② Assainissement collectif :

Sur la base des procès-verbaux des réunions de chantier établis par IRH INGENIEUR CONSEIL, André BOUCHIND'HOMME fait le point sur les travaux en cours au sein du hameau de Tincquette.

En terme d'abondement 2022 du budget communal vers le budget intercommunal, il y aurait lieu cette année de prévoir la somme de 37 200,00 € (coût des travaux à envisager au hameau de Béthencourt estimés à 530 000,00 € en 2011 par le bureau d'études IRH INGENIEUR CONSEIL et

revus aujourd'hui à la hausse, à plus de 900 000,00 € hors taxes...)

③ Restitution des commissions intercommunales et du conseil communautaire du 24 février 2022 :

- Commission du 3 février : école de musique, tourisme et sentiers de randonnée
- Commission du 23 février : évènementiel et subventions aux associations
- Conseil communautaire du 24 février :
 - . Convention avec ITA
 - . Augmentation des taux d'imposition de la communauté de communes
 - . Convention pour les animaux errants
 - . Chantiers d'insertion
 - . Tarifs de location des matériels du parc
 - . Organisation partir en livres, papa, maman les livres et moi, concours d'écriture
 - . Ecole de musique
 - . Commande de matériel informatique pour les élus communautaires et les agents

④ Future maison médicale : demande de soutien financier

Monsieur le maire donne connaissance du courrier en date du 9 janvier 2022 par lequel Mme le Docteur Izabela FOURNIER-LYS et M. Arnaud COUVREUR, pharmacien, sollicitent le soutien financier de la commune, s'appuyant notamment sur l'expérience de leurs collègues aubinois qui *« ont, quant à eux, bénéficié d'une aide conséquente de la mairie d'AUBIGNY-EN-ARTOIS en terme de voirie »*, ajoutant à cela que *« les conditions sanitaires ont fortement augmenté les coûts de construction de plus de 20 %, ce qui n'était pas prévu et freine donc leur projet »*

Vérification faite, il n'est pas possible pour la commune (qui n'exerce pas la compétence de développement économique) de verser une subvention de soutien à l'implantation de cette structure privée. En effet, même si la réglementation permet aux collectivités locales d'intervenir afin de maintenir une offre de soins sur leur territoire, la commune aurait dû, pour cela, assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

S'agissant de la possibilité de réduire le taux de la taxe d'aménagement (TAM), la commune devrait délibérer avant le 30 novembre 2022, pour produire des effets sur les permis déposés à partir du 1er janvier 2023 au taux minimal de 1%.

Elle a également, le choix de renoncer à la TAM. Cette renonciation devra faire l'objet d'une nouvelle délibération et l'instauration d'une nouvelle taxe sera conditionnée à l'attente d'un délai de 3 ans (2023-2026).

Invités à délibérer sur la question, les membres présents refusent la proposition qui leur est faite, rappelant ici que les deux porteurs du projet ont déjà bénéficié d'une aide substantielle consentie par la communauté de communes à l'occasion de l'acquisition du terrain d'assise (11,00 € /m² au lieu de 15,00 €)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h35.